



# Parade Automobile des Habits de Lumière 2018

## Rassemblement et Défilé

Le dimanche 16 décembre 2018

### REGLEMENT GENERAL

Plusieurs centaines de véhicules de plus de 40 ans se rassemblent pour les Habits de Lumière. De la voiture de **PRESTIGE** aux véhicules populaires, tous les modèles sont les bienvenus. Un seul mot d'ordre pour ce joyeux cortège : convivialité !

Le dimanche 16 décembre 2018, à partir de 8h30, les véhicules se retrouvent sur l'esplanade Charles-de-Gaulle où ils sont exposés. Après avoir défilé dans le centre-ville, ils sont accueillis vers 11h30 dans une Maison de Champagne. Ensuite, il est possible pour ceux qui le souhaitent d'aller pique-niquer au Palais des Fêtes (parc Roger-Menu).

#### Article 1 - Objet - Organisateur

L'objet de la manifestation est le déroulement de la Parade automobile des Habits de Lumière 2018.

L'événement est co-organisé par l'Association Flagot Légendes et la Ville d'Epernay.

Le Comité de l'Avenue de Champagne et le Moto Club d'Epernay participent au bon déroulement de la manifestation.

Les organisateurs techniques sont des bénévoles n'ayant d'autre objectif que de promouvoir la passion de l'automobile de prestige et ancienne. **L'amitié devant toujours prévaloir, aucune réclamation n'est recevable**, quant au classement, au palmarès ou à la sélection des voitures.

#### Article 2 - Critères de sélection

Sont éligibles, les voitures ayant, au minimum, 40 ans d'âge au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours ou de prestige ayant un intérêt majeur pour la manifestation.

Les voitures sont retenues sur différents points :

- la rareté du modèle ;
- son intérêt historique ;
- l'élégance de la voiture, son état de présentation ou la qualité de sa restauration.

Les voitures présentées doivent être en état d'origine, ou restaurées strictement selon l'origine et être d'un aspect visuel de belle facture.

### Article 3 - Modalités d'inscription

Le présent règlement, établi par l'Association Flagot Légendes et sous sa responsabilité, Il est disponible sur le site suivant :

<http://habitsdelumiere.epernay.fr/>

**Une participation aux frais de gestion de 5 € sera à joindre à toute inscription**

**Les dossiers seront validés si complets et après acquittement des frais**

L'association ne remboursera pas les frais d'inscription, même si les participants ne viennent pas le jour de la manifestation.

A > Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site nommés ci-dessus, ou à l'office de tourisme d'Eprenay.

Ils doivent être retournés **au plus tard le lundi 10 décembre 2018** soit :

Par courrier : **Flagot Légendes** (Dossier COMPLET)  
**5, rue de Bel Air**  
**51700 FESTIGNY**

Par mail : [parade.automobile@ville-eprenay.fr](mailto:parade.automobile@ville-eprenay.fr) (Pré-inscription)

**Un dossier complet comporte :**

- le formulaire d'inscription rempli et signé pour validation du règlement et annexes ;
- la somme de 5 €.

Pour tous renseignements, contacter le 03 26 58 01 48.

### B > Validation des inscriptions

Après validation du dossier, un numéro d'inscription est transmis permettant le retrait de la dotation (article 4) à la tente d'accueil lors de votre arrivée sur la place le dimanche.

**Numéro à présenter impérativement lors de votre arrivée le dimanche 16 décembre 2018.**

### Article 4 - Dotation

Le nombre de places pour l'accueil dans les Maisons de Champagne étant quantifié, les tickets pour l'accès sont distribués suivant l'ordre d'arrivée des dossiers et jusqu'à épuisement soit :

- pour les 275 premiers inscrits :
  - . distribution d'une plaque de rallye ;
  - . invitation dans une Maison du Comité de l'Avenue de Champagne donnant droit à un bon pour une flûte de Champagne (par personne dans l'automobile et maximum 4).
- à partir du 275<sup>e</sup> inscrit :
  - . Distribution d'une plaque de rallye.

L'ensemble des inscrits pouvant ainsi accéder pour l'exposition sur l'esplanade Charles-de-Gaulle et partir ensuite pour le défilé.

## Article 5 - Déroulement de la manifestation

- 29 octobre 2018 : parution du règlement ;
- 10 décembre 2018 : clôture des inscriptions ;
- 16 décembre 2018 8h30 : ouverture du guichet d'accueil des participants ;
- 11h00 : lancement de la parade dans les rues d'Epernay ;
- 11h30 : accueil dans les Maisons de Champagne N° 0 à 275 ;
- 12h30 : clôture de la Parade 2018.

## Article 6 - Restauration

Pique-nique à partir de 12h jusqu'à 14h (pique-nique à la charge de chaque participant). L'accès libre au Palais des Fêtes (Parc des loisirs Roger-Menu à Epernay) est possible, pour se rassembler et pique-niquer.

## Article 7 - Assurances

Chaque conducteur s'engage à souscrire à une assurance automobile couvrant sa responsabilité civile, notamment les dommages au tiers causés par son véhicule.

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des dommages qui peuvent être commis à l'encontre des personnes et des matériels au cours de la manifestation.

# Voitures Anciennes

## Convivialité

## Reflets d'histoire

**Note : Comme les années précédentes, nous demandons à tous de venir si possible en tenue en accord avec l'époque de leur voiture. Ainsi le centre-ville d'Epernay aura encore plus un air d'antan.**



**Nouvel accès au parking : Rue Eugène MERCIER suivre le fléchage.**